

GROUPE MEDIA 6

**Rapport
sur le Gouvernement d'entreprise**
(Article L 225-37-4 du Code de Commerce)

EXERCICE 2024/2025

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Le présent rapport est établi conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE MEDIA 6

Sociétés	personne morale	Dirigeants du Groupe MEDIA 6					
		BV	AV	NLC	LV	FZ	AC
Media 6	SA	Vasco SAS	Adm. PDG	Adm.		Adm.	DGD
Media 6 360	SAS						Prés.
Media 6 Ateliers Normand	SAS						Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda		Gérant					
Media 6 Production Métal	SAS					DG	Prés.
Media 6 Production PLV	SAS						Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS						Prés.
Media 6 Asia Production Ltd		Direct.					Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd		Direct.					Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd		Direct.					Direct.
Media 6 Romania	SARL	Gérant					
Mediacolor Spain (Espagne)	SA		Prés. & A.U.		Secrétaire		
Media 6 Canada Inc			Prés. & A.U.				
Media 6 IMG Inc (Canada)			Direct.				Secrétaire
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant					
Mediasixte Bois	SARL						Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SAS	Media 6 SA					
Mediasixte Métal	SARL						Gérant

BV : Bernard VASSEUR

LV : Laurent VASSEUR

CV : Chloé VASSEUR, représentante VASCO SAS

AV : Alexandre VASSEUR

FL : Amandine CAMPOS

NLC : Nicolas LE CAM

FZ : Frank Zimmermann

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

Secrétaire : Secrétaire du Conseil d'Administration

Prés. : Président

Au 30 septembre 2024, le nombre de mandats de chacun des administrateurs est en adéquation avec les dispositions légales en vigueur. La durée de chaque mandat est de six ans en France.

Rémunération des mandataires sociaux de MEDIA 6 SA

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 506 K€ (nomination d'un nouvel administrateur). Elle était de 364 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe représentant 69% environ de la rémunération totale, et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A 100% d'atteinte de cet objectif cette partie variable représente 31% de la rémunération totale. Il dispose par ailleurs d'un véhicule de fonction.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé que le Conseil d'administration, en sa séance du 8 janvier 2018, a procédé à la nomination d'un Comité d'audit composé de deux administrateurs de MEDIA 6 SA et auquel participent les Commissaires aux comptes, le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier du Groupe. Le dernier Comité d'audit annuel s'est réuni le 16/01/2026.

2.1 Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2024 de 4 membres :

- Bernard VASSEUR, Président Directeur Général, administrateur
- VASCO SAS, représentée par Chloé VASSEUR, administratrice
- Laurent VASSEUR, administrateur, membre du Comité d'audit
- Alexandre VASSEUR, administrateur, membre du Comité d'audit

Il n'existe à ce jour, à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés.

2.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises, et le quorum a été atteint à chaque réunion. L'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- 16/12/2024 : garanties industrielles et bancaires filiale marché Naval bateau Y34 - lots 14+21
17/01/2025 : arrêté des comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 et des comptes sociaux de MEDIA 6 SA pour l'exercice 2023/2024 clos le 30/09/2024, aval des conclusions du comité d'audit.
31/01/2025 : stratégie MEDIA6
28/04/2025 : prolongation de 3 mois ligne de découvert bancaire
13/05/2025 : garanties industrielles et bancaires filiale marché Naval bateau Z34 - lots 14+21
19/06/2025 : arrêté des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2025
20/06/2025 : autorisation de prêt hypothécaire stand-by 5 500 K€ dégressif sur 7 ans

2.3 Convocations des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués suivant les formes prévues par la loi, y compris verbalement. Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions de Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

2.4 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués régulièrement.

2.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

2.6 Comités spécialisés

Compte tenu de la taille de notre entreprise et du nombre de dirigeants et d'administrateurs, toutes les décisions significatives sont prises soit par le Conseil d'Administration, soit par les dirigeants conformément aux pouvoirs qui leur sont attribués par la loi et les statuts.

2.7. Décisions adoptées

Cf liste des décision adoptées en 2.2

2.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à l'ensemble des administrateurs.

2.9. Autres informations

Laurent VASSEUR, administrateur, est salarié au sein de MEDIA 6 SA.

Bernard VASSEUR, PDG et administrateur, est salarié au sein de MEDIA 6 SA.

Alexandre VASSEUR, administrateur nommé au cours de cet exercice le 14/12/2023, était également déjà salarié au sein de MEDIA 6 SA, a été muté au cours de l'exercice sur la filiale MEDIA6 Production PLV.

Il n'est procédé à aucun versement de jetons de présence en faveur des administrateurs.

Aucun mandataire social ne bénéficie d'indemnités de départ particulières, de régimes de retraite supplémentaires, ni de stock-options.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

3.1 Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, mais également afin d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe MEDIA 6, celui-ci étant défini comme la société mère MEDIA 6 SA ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les procédures de contrôle interne mises en place ont pour objectifs principaux :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la conformité aux orientations stratégiques de l'entreprise, et aux lois et règlements ;
- la qualité de l'information financière et comptable présentée ;
- la prévention et la maîtrise des risques concernant l'activité.

Le dispositif de contrôle mis en place ne peut qu'apporter une assurance raisonnable et non une certitude quant à l'élimination des risques et quant à la réalisation des objectifs de contrôle.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs :

- **Les procédures internes** sont formalisées par écrit, disponibles et consultables pour la majorité d'entre elles par les services concernés via le réseau partagé du Groupe. Elles sont mises à jour chaque fois que de besoin.
- **Un système informatique** intégré a été mis en place dans la plupart des filiales. Il permet de traiter les flux opérationnels : achats, ventes, stocks, gestion de production ou de service. D'autres logiciels, communs au Groupe, permettent de traiter la paie, les immobilisations, le reporting et l'établissement des comptes individuels de chaque filiale. Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose sur des procédures de sauvegarde journalière des données informatiques et de stockage sur des sites différents. Nous avons amplifié les mesures préventives face aux risques de vulnérabilité (cybersécurité) afin d'assurer au mieux l'intégrité de nos systèmes et processus via la protection accrue de nos réseaux, outils et applicatifs. Les recommandations font partie d'un plan d'action suivi par un Comité de Pilotage.
- **Un contrôle budgétaire et de gestion**, sous l'égide du Directeur Administratif et Financier du Groupe, permet le suivi mensuel des engagements cumulés par activité à travers un reporting commenté remis à la direction chaque mois. En permanence, un contrôle est effectué pour recouper le chiffre d'affaires consolidé et celui issu de la gestion commerciale d'une part, la marge brute consolidée et celle issue de la gestion commerciale d'autre part, avec un zoom par affaire.
- **Un service comptable** basé au siège social de MEDIA 6 SA garantit la cohérence des données et leur mise en œuvre consolidée dans des délais réduits. Le Groupe utilise un plan comptable unique et une tenue des comptes selon des procédures définies par la Direction comptable du Groupe. Les états financiers individuels sont établis à partir d'un logiciel unique et la consolidation est centralisée à la Direction comptable du Groupe. Le service comptable produit des situations mensuelles qui conduisent à la publication des comptes semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales du Groupe sont établies ou contrôlées par la Direction comptable du Groupe. Les liasses de consolidation semestrielles ou annuelles établies par les filiales sont certifiées par les Commissaires aux Comptes lorsqu'elles en ont un.
- **Gestion centralisée de la trésorerie** : la Direction comptable du Groupe assure le suivi quotidien des flux de trésorerie Groupe, sur la base d'une convention de trésorerie centralisée entre MEDIA 6 SA et ses filiales. Tous les paiements dans le groupe sont centralisés.
- **Les opérations de nature juridique ou financière** (contrats, gestion des litiges, opérations de croissance externe...) sont centralisées, coordonnées et traitées par la Direction Administrative et Financière du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur des consultations spécifiques de conseils externes.

3.3. Gestion des risques

L'analyse des facteurs de risque est développée dans la section IV du Rapport financier de l'exercice 2024/2025 (Comptes consolidés).

4. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général autres que celles définies par décision du 03/07/2024 et liées à la compétence exclusive du Président Directeur Général.